



CONTRAT – novembre 2026 – avril 2027



Le contrat est passé entre la ferme **Terre de Jeux** représentée par **Stéphane Pommier**, agriculteur au **592 Lanvaon, 29880 Plouguerneau**, pour l'approvisionnement mensuel en jus, gelées, kefiture et l'adhérent.e de l'AMAP :

M-Mme
Demeurant à
Tél.. Mél :@.....

✓ DURÉE DU CONTRAT :

Début : **06-11-2026** - Fin : **30-04-2027** 6 livraisons réalisées par le producteur

✓ CONTACT :

Mail : pom-pom@mailo.com Tél : 06 44 08 60 73

✓ DISTRIBUTIONS :

Le vendredi de **17h30** à **19h30** à La ferme de Messouflin, 29810 Ploumoguier.

Lors de la distribution, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

✓ PÉRIODE D'ESSAI :

Les 2 premiers mois sont considérés comme période d'essai, pendant laquelle l'adhérent.e peut décider de rompre le contrat. En cas de résiliation hors de la période d'essai de la part de l'adhérent.e, aucun remboursement ne sera effectué pour la période engagée.

✓ LES PRODUCTEURICES s'engagent à :

- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les élevages ou les cultures et la situation de la ferme
- fournir chaque semaine un « panier » calculé pour convenir aux tailles prédéfinies

✓ LE/LA CONSOMMATEURICE s'engage à :

- venir retirer sa commande sur le lieu de distribution, dans les horaires impartis ou à le faire récupérer par une personne de son choix
- effectuer au minimum deux permanences sur la période du contrat
- régler la totalité du montant de la saison par chèques ou par virements et selon les modalités ci-après
- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier
- partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles

✓ **ABSENCE :**

En cas d'impossibilité, d'absence non programmée ou de départ définitif de l'AMAP, l'adhérent.e prévient impérativement Stéphane par mail deux semaines à l'avance.

Le panier ne sera pas reprogrammé, il sera donc perdu.

✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR LE PRODUCTEUR :**

Aucune absence prévue

✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR L'ADHÉRENT.E, préciser les dates :**

..

✓ **PAIEMENT :**

Par virement

RIB : 15589 29739 090967460 40 82

IBAN FR76 1558 9297 3909 0967 4604 082

BIC CMBRFR2BXXX

☐

Par chèque

Paie ment par chèque à l'ordre de Stéphane Pommier et envoyer à l'adresse suivante :

592 Lanvaon 29880 Plouguerneau

☐

Mettre le nom et prénom de l'adhérent.e au dos du ou des chèques(s).

Échéancier:

1 chèque ou virement de €

2 chèques ou virements égaux de €

3 chèques ou virements égaux de €

6 chèques ou virements égaux de €

Les producteurices déclarent avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirment leur engagement envers les consommateurices pour le respect des principes de production et de distribution en AMAP.

L'adhérent.e déclare avoir pris connaissance des obligations qui lui incombent et confirme son engagement au titre de ce contrat envers les producteurices et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP.

Je l déclare être à jour de sa cotisation à l'AMAP et avoir pris connaissance de la charte de l'AMAPLOUM.

Date

Signature adhérent.e

Signature producteurice

✓ CONTRAT

Notre façon de travailler et nos produits sont expliqués sur notre site <https://www.facebook.com/JusPommesPlouguerneau>

<u>Contrat jus de pomme</u>							
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total = nbre de mois X nbre de bouteilles
Nombre de bouteilles par mois <u>3,60€ / L</u>							
<u>Contrat jus de pomme au choix : gingembre / cannelle / menthe-citron / pamplemousse ou Hiver (aux 5 épices)</u>							
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total = nbre de mois X nbre de bouteilles
Nombre de bouteilles par mois + parfum souhaité <u>4,60€/ 75 CL</u>							
<u>Contrat Kefir au choix : Citron / Menthe / Hibiscus / Pamplemousse</u>							
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total = nbre de mois X nbre de bouteilles
Nombre de bouteilles par mois + parfum souhaité <u>6,00€ / 75 CL</u>							

Contrat gelée (Pommes, Pommes-Cannelle, Pommes-5 épices)

	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total = nbre de mois X nbre de pots
2 pots de 200G / mois choisi par le producteur selon la saison <u>3,60€ / 200 G</u>							

Contrat confiture figues-citrons

	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total = nbre de mois X nbre de pots
2 pots de 200G / mois choisi par le producteur selon la saison <u>3,60€ / 200 G</u>							

<u>Contrat Marmelade Oranges-Citrons</u>							
Fruits issus des jus de pommes chaud de Noel. Contient des traces d'épices (Cannelle, Gingembre, Cardamome, Clous de girofle et Badiane)	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total = nbre de mois X nbre de pots
2 pots de 200G / mois choisi par le producteur selon la saison <u>4,00 € / 200 G</u>							
<u>Contrat CaraPom – Caramel de Pommes au beurre salé</u>							
	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Total = nbr de mois X nbre de pots
2 pots de 200G / mois <u>4,60€ / 200 G</u>							
Total général : €							